



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS COMPLEMENTAIRE D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ PAPREC NORD A PONT-SAINTE-MAXENCE

La permanence du 1^{er} avril 2016 de M. Pierre DENDIEVEL, commissaire enquêteur, suppléé le cas échéant par M. Dominique LAMI, pour recevoir les observations écrites et orales du public sur la demande d'autorisation de la société PAPREC NORD, est reportée au samedi 23 avril 2016 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Pont-Sainte-Maxence.

Par arrêté préfectoral du 6 avril 2016, le préfet de l'Oise a modifié les permanences du commissaire enquêteur prévues par l'arrêté du 11 mars 2016 ordonnant l'enquête publique, du 1^{er} avril 2016 au 2 mai 2016 inclus, sur la demande de la société PAPREC NORD en vue d'exploiter des installations de transit, de tri, de démantèlement et de broyage de déchets sur le territoire de la commune de Pont-Sainte-Maxence, rue Pasteur.

En application de cet arrêté, le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Pont-Sainte-Maxence, aux jours et heures suivants :

- samedi 9 avril 2016, de 9h00 à 12h00,
- vendredi 15 avril 2016, de 16h00 à 19h00,
- samedi 23 avril 2016 de 9h00 à 12h00,
- mardi 26 avril 2016, de 9h30 à 12h30,
- lundi 2 mai 2016, de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Pont-Sainte-Maxence, et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).